

vous vous êtes prononcés, après toutefois une vive discussion. M. Brizard demandait votre avis et au besoin votre patronage pour la rédaction d'une série de prix relatifs à la construction, ainsi qu'une fixation réglementaire du mode de métrage. Un certain nombre de membres ont appuyé ce projet, qui leur semblait offrir pour la ville de Lyon les avantages que les constructeurs de Paris ont retiré de la série de prix Morel. La majorité, cependant, sur le rapport de M. Bissuel, a cru que l'adoption par la Société d'une sorte de tarif aurait des inconvénients; elle a donc rejeté la demande de M. Brizard, mais elle a été d'avis, en même temps, que sans adopter l'usage du métrage parisien, il y avait lieu de rectifier les usages du métrage lyonnais dans ce qu'ils ont d'irrégulier.

Tel est, Messieurs, le résumé succinct de vos travaux durant l'exercice qui vient de s'écouler. Vous vous serez convaincus, en l'entendant, que vous avez été fidèles au rôle modeste, mais utile, que vous vous êtes assigné.

Le Secrétaire,

Clair TISSEUR.